

INTITULE DU POSTE

COORDINATEUR-RICE TERRITORIAL-E DES RUCHES

MISSIONS PRINCIPALES

Création, veille, soutien et dynamisation des ruches.

Epauler les coordinateurs parrainages dans leurs échanges avec les ruches.

Relayer les informations des abeilles de sa zone territoriale en vue de l'AG du 19&20 Septembre.

Assurer le lien entre les ruches de sa zone et la plateforme ruches.org

COMPETENCES REQUISES

Esprit synthétique, Autonomie, Aisance avec les différents canaux de communication,

Bonne connaissance du guide des ruches, des compétences en facilitation sont très appréciées.

POSITIONNEMENT

En lien direct avec le coordinateur des ruches (Kevinm0834) et les 3 autres coordinateurs territoriaux.

Ce poste est ouvert à toutes les abeilles volontaires et disponibles.

ACTIVITES ET TACHES

- Aide à l'organisation de l'AG du mois de Septembre.

Proposition personnelle et remontée d'information à mettre à disposition de Catherine (Ref59)

- Établir des rapports hebdomadaires avec les référents.

Remontée des CR, Nombre d'abeilles actives/passives, Recensement et collecte d'information ciblée.

- Relais de la plateforme ruches.org auprès des ruches.

Accompagner toutes les abeilles dans la prise en main des outils (fiches-ruches, recensement, canaux).

Faire remonter les besoins, blocages et propositions d'amélioration constatés sur le terrain.

Fiabiliser le recensement des ruches et des abeilles via la plateforme,

en lien avec la collecte d'information ciblée.

Participer à faire de ruches.org le point d'entrée unique du mouvement afin qu'à terme, toute information, tout outil et toute donnée y convergent.

- Faciliter les échanges intra ruche, inter ruche et avec le SG.

Intra : Partager des solutions existantes d'une ruche à une autre.

Inter : Mise en lien des référents pour connecter les ruches.

SG : Analyse des demandes vers les bons interlocuteurs.

- Réflexion et action autour de la création et de la dynamisation d'une ruche.

Que mettre en place pour créer une ruche ? Quelles activités pour la dynamiser ?

CONDITIONS

De la DISPONIBILITE, Pour au moins 30 jours (jusqu'à l'AG puis renouvelé si besoin)

A raison d'une réunion hebdomadaire entre coordinateurs territoriaux des ruches,

d'une réunion hebdomadaire avec le coordinateur parrainage de sa zone,

et une réunion hebdomadaire avec chaque référent de sa zone de coordination.

